



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU HAUT SOULTZBACH

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de Thann
Nombre de conseillers élus 25
Conseillers en fonction 25
Conseillers Présents 23

**Séance ordinaire
du 25 février 2016 à 20 h 00
sur la convocations légale de**

M. Franck DUDT, Maire du HAUT SOULTZACH

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance

Sont présents : MM. Franck DUDT, maire, Christophe BELTZUNG, maire délégué, Dominique RULOFS, 1^{er} Adjoint, Henri STASCHE, 2^e Adjoint, Robert MANSUTTI, 3^e Adjoint, Philippe RINGENBACH, 4^e Adjoint, Philippe SAILLEY, 5^e Adjoint, Benoît SITTER, conseiller municipal délégué, Mmes Anita AUBERT, Bénédicte BAUDOIN, Karine BISCHOFF, M. Claude BUESSLER, Mme Isabelle CÔTE, M. Jérôme FINCK, Mmes Rose-Marie FRICKER, Corinne GRAMELSPACHER, MM. Nicolas HIRTZ, Jean-Marc NOVIOT, Aurélien PELTIER, Jérémie ROLL, Fernand SCHMITT, Michel SETIF et Mme Germaine VILMIN.

Sont excusés : Mme Dominique BRAYE ayant donné procuration à M. Dominique RULOFS et M. Eric BLONDE ayant donné procuration à M. Benoît SITTER.

Assistaient également à la séance : Mme Anne-Catherine REITZER, secrétaire de mairie.

Secrétaire de séance : M. Michel SETIF.

Date de la convocation : 11 février 2016.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 06 janvier 2016.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Examen et approbation des comptes administratifs 2015 des communes déléguées de MORTZWILLER et SOPPE-le-HAUT.
4. Examen et approbation des comptes de gestion 2015 des communes déléguées de de MORTZWILLER et SOPPE-le-HAUT.
5. Affectation des résultats 2015.
6. Indemnité de fonction du Trésorier.
7. SMARL – désignation des délégués.
8. Commission Communale des Impôts Directs – désignation des commissaires.
9. Défense : détermination du nombre et désignation du/des correspondant(s).
10. Divers et communications.

M. le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour, soit :

- Motion pour le régime local assurance maladie.
- Vente d'une parcelle de forêt de la commune déléguée de SOPPE-le-HAUT à M. Maurice MUNCH.

Les membres du conseil municipal acceptent la proposition.

POINT N° 1

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 JANVIER 2016

Le procès-verbal est approuvé et signé à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 2

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire énonce le fonctionnement mis en place précédemment à SOPPE-le-HAUT :

- La secrétaire de mairie établit le procès-verbal,
- Le PV est expédié au secrétaire de séance,
- Le PV est envoyé à l'ensemble du Conseil Municipal avec un délai pour apporter des modifications ou l'approuver tacitement,
- Les délibérations sont établies dans les délais légaux.

Les membres du conseil municipal acceptent la proposition.

M. Michel SETIF a été nommé en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

POINT N° 3

EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 DES COMMUNES DELEGUEES DE MORTZWILLER ET SOPPE-LE-HAUT.

M. le Maire présente les comparatifs des budgets réalisés en 2015 des deux communes historiques.

MORTZWILLER : deux précisions sont apportées par M. le Maire aux demandes de MM. Michel SETIF et Nicolas HIRTZ concernant les intérêts du prêt relais et l'inscription budgétaire de l'emprunt de 65 000 € prévu au budget primitif pour des travaux de voirie et qui n'a pas été contracté.

ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE

L'article L. 2121.14 du code général des collectivités territoriales prévoit que dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président.

M. le Maire propose de passer au vote et M. Dominique RULOFS, 1^{er} Adjoint, est élu président de séance à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Dominique RULOFS, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le compte administratif de MORTZWILLER de l'exercice 2015 dressé par M. Christophe BELTZUNG, maire délégué, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré et délibérant sur le compte administratif de SOPPE-le-HAUT de l'exercice 2015 dressé par M. Franck DUDT, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

M. le Maire délégué quitte la séance,

M. le Maire quitte la séance

Après délibération,

Le Conseil Municipal (conformément aux délibérations concordantes du 20 novembre 2016 à SOPPE-le-HAUT et 23 novembre 2016 à MORTZWILLER), à l'unanimité, vote les comptes administratifs 2015 des communes historiques de MORTZWILLER et SOPPE-le-HAUT, tels qu'ils ont été présentés.

POINT N° 4

EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 DES COMMUNES DELEGUEES DE MORTZWILLER ET SOPPE-LE-HAUT.

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION PAR M. ERIC BRAILLON, RECEVEUR

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Franck DUDT, Maire

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015 deux communes historiques ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que la gestion du receveur est impeccable,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2015, par le receveur, visés et certifiés conformes par les ordonnateurs, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

POINT N° 5

AFFECTATION DES RESULTATS 2015

MORTZWILLER

A la clôture de l'exercice 2015 est constaté le résultat suivant : - 135 333.84 €

- en section de fonctionnement : excédent de 29 167.54 €
- en section d'investissement : déficit de 139 920.82 €

Restes à réaliser

- dépenses : 49 410.29 €
- recettes : 24 829.73 €

SOPPE-LE-HAUT

A la clôture de l'exercice 2015 est constaté le résultat suivant : + 187 639.14 €

- en section de fonctionnement : excédent de 241 775.46 €
- en section d'investissement : déficit de 30 168.42 €

Restes à réaliser

- dépenses : 31 558.00 €
- recettes : 7 590.10 €

LE HAUT SOULTZBACH

A la clôture de l'exercice 2015 est constaté le résultat suivant : + 52 305.30 €

- en section de fonctionnement, excédent de 270 943.00 €
- en section d'investissement, déficit de 170 089.24 €

Solde des restes à réaliser

- - 48 548.46 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- d'affecter 218 637.70 € de l'excédent de fonctionnement 2015 en section d'investissement recettes compte 1068 du budget primitif 2016 et ;
- pour le solde de 52 305.30 € le maintien en section de fonctionnement recettes compte 002 du budget primitif 2016.

POINT N° 6

INDEMNITE DE FONCTION DU TRESORIER

Le Conseil municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil à 100 %,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à M. Eric BRAILLON, Receveur municipal,
- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Et adopte la délibération à 22 pour – 1 abstention (Nicolas HIRTZ).

POINT N° 7

SMARL – DESIGNATION DES DELEGUES

M. le Maire énonce que conformément aux statuts du syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL) – article 7 (le Syndicat Mixte est administré par un Comité de représentants désignés par les collectivités et établissements publics adhérents à raison de deux délégués par collectivité ou établissement public adhérent), il convient de nommer deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour la commune nouvelle "Le Haut Soultzbach".

Sont proposés :

Dominique RULOFS titulaire – Dominique BRAYE suppléante

Philippe RINGENBACH titulaire – Henri STASCHE suppléant.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte la proposition à l'unanimité.

POINT N° 8

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS – DESIGNATION DES COMMISSAIRES

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires titulaires ainsi que six commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Aussi convient-il, à la suite de la création de la commune nouvelle de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs pour Le Haut Soultzbach.

Ils sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal, à savoir :

<i>Commissaires titulaires</i>				
MORTZWILLER				
Robert MANSUTTI				
	26 rue Principale	MORTZWILLER	68780 LE HAUT SOULTZBACH	né le 20 mai 1956
Fernand SCHMITT				
	8 rue des Vergers	MORTZWILLER	68780 LE HAUT SOULTZBACH	né le 18 juillet 1955
Michel ARNOLD				
	5 rue Rankweg	MORTZWILLER	68780 LE HAUT SOULTZBACH	né le 12 septembre 1964
Jean-Paul HARTMANN				
	4 rue Allmend	MORTZWILLER	68780 LE HAUT SOULTZBACH	né le 4 décembre 1949
Bernard THUET (propriétaire de bois)				
	2 rue Rankweg	MORTZWILLER	68780 LE HAUT SOULTZBACH	né le 19 décembre 1946
Guy JORDY (extérieur)				
	8 rue des Vignes		68780 SENTHEIM	né le 12 novembre 1944
SOPPE-le-HAUT				
Christelle DE SIMONE				
	2B rue de Belfort	SOPPE-le-HAUT	68780 LE HAUT SOULTZBACH	née le 23 février 1976
Anita AUBERT				
	6A rue Bellevue	SOPPE-le-HAUT	68780 LE HAUT SOULTZBACH	née le 7 avril 1956
Daniel RUDLER				
	44 Grand'Rue	SOPPE-le-HAUT	68780 LE HAUT SOULTZBACH	né le 22 mars 1950
Germaine VILMIN				
	68 Grand'Rue	SOPPE-le-HAUT	68780 LE HAUT SOULTZBACH	née le 30 novembre 1948
Michel BRUN (propriétaire de bois)				
	6 rue de Sentheim	SOPPE-le-HAUT	68780 LE HAUT SOULTZBACH	né le 20 novembre 1952
Christophe BINDLER (extérieur)				
	11 rue Antoine Bechamp		67230 BENFELD	né le 27 juin 1974

Commissaires suppléants			
MORTZWILLER			
Jeanine STUDER			
	8B rue Principale	MORTZWILLER	68780 LE HAUT SOULTZBACH née 2 octobre 1942
Florence FELDMANN			
	72B rue Principale	MORTZWILLER	68780 LE HAUT SOULTZBACH né le 16 mars 1967
Claude RUTHMANN			
	36 rue Principale	MORTZWILLER	68780 LE HAUT SOULTZBACH né le 28 avril 1966
Bernard DIEDA			
	12B rue Principale	MORTZWILLER	68780 LE HAUT SOULTZBACH né le 19 février 1956
Patrick RINGENBACH (propriétaire de bois)			
	52 rue Principale	MORTZWILLER	68780 LE HAUT SOULTZBACH né le 30 janvier 1960
Marcel MATTAUER(extérieur)			
	2 rue Kattenbach		68780 SENTHEIM né le 12 février 1932
SOPPE-le-HAUT			
Isabelle CÔTE			
	19 rue de Belfort	SOPPE-le-HAUT	68780 LE HAUT SOULTZBACH née le 06 juillet 1976
Vincent LILLER			
	22 Grand'Rue	SOPPE-le-HAUT	68780 LE HAUT SOULTZBACH né le 19 juillet 1979
Rose-Marie FRICKER			
	6 rue Bellevue	SOPPE-le-HAUT	68780 LE HAUT SOULTZBACH née le 10 novembre 1951
Eric BLONDE			
	8A Grand'Rue	SOPPE-le-HAUT	68780 LE HAUT SOULTZBACH né le 06 octobre 1973
Benoît SITTER (propriétaire de bois)			
	15A Grand'Rue	SOPPE-le-HAUT	68780 LE HAUT SOULTZBACH né le 20 février 1966
GOLDSCHMIDT Jean-Jacques (extérieur)			
	35 rue Principale		68780 SOPPE-le-BAS né le 25 mars 1952

POINT N° 9**DEFENSE : DETERMINATION DU NOMBRE ET DESIGNATION DU/DES CORRESPONDANT(S)**

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle, il est décidé de maintenir un correspondant défense ; M. Henri STASCHE est désigné à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 10**MOTION POUR LE REGIME LOCAL ASSURANCE MALADIE**

Le Régime Local confère à 2.1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre. Réunis en Conseil Municipal, nous élus du HAUT SOULTZBACH, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le Régime Local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

A cette fin, nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1^{er} janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2,1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

La motion est adoptée à l'unanimité.

POINT N° 11**VENTE D'UNE PARCELLE DE FORET DE LA COMMUNE DELEGUEE DE SOPPE-LE-HAUT A M. MAURICE MUNCH**

M. le Maire énonce le principe du remembrement à charge de l'Association Foncière pour l'emprise des voies du TGV. Le Département du Haut-Rhin a mené les procédures, SNCF Réseaux doit compenser les travaux.

M. le Maire fait part de la demande de M. Maurice MUNCH pour l'achat à la commune déléguée de SOPPE-le-HAUT d'une partie détachée de la parcelle section ZA, n° 78 (elle lui appartenait précédemment et il l'avait aménagé avec notamment un étang) pour une superficie de 78.20 ares. La nouvelle parcelle ainsi créée ne porte pas encore de numéro.

La valeur des arbres est estimée à 1 840 €, l'are à 25 €, soit pour 78,20 ares : 1 955 €. La transaction serait d'un montant de 3 795 €. Pas de frais de géomètre.

La proposition d'achat est adoptée à l'unanimité.

POINT N° 12**DIVERS*****Stationnement gênant – commune déléguée de Soppe-le-Haut***

M. Aurélien PELTIER fait part de stationnement gênant et récurrent sur le trottoir de la Grand' rue.

M. le Maire propose d'en faire part, une nouvelle fois, aux Brigades Vertes.

Il en est de même rue de Belfort.

Abris bus rue Principale – commune déléguée de Mortzwiller

M. Michel SETIF souhaite connaître l'issue du dossier.

M. Christophe BELTZUNG lui répond que le type d'abris-bus souhaité est plus onéreux qu'un abri bus de base, le dossier est en suspens et sera évoqué lors de l'adoption du budget 2016.

Depuis le 01 janvier...

M. le Maire fait un rapide tour d'horizon sur les semaines passées.

Différentes commissions se sont réunies, à savoir :

- Commission communication à deux reprises : mise en place du site – projet de bulletin ;
- Commission des finances : examen des restes à réaliser – comptes administratifs ;
- Commission des finances et travaux à venir : harmonisation de la fiscalité après le vote du budget – taxe d'aménagement : harmonisation des différentes exonérations ;
- Commission forêt à venir : les ventes de branchages ont eu lieu avec des techniques différentes (adjudication et tirage au sort) - elles seront également à harmoniser d'ici 2017.

Les écoles

Concernant la rénovation des écoles, l'analyse des offres est en cours et semble favorable quant au coût estimé – les travaux sur la toiture de l'école pourraient être envisagés.

L'inspection académique envisage la fermeture de la 3^e classe monolingue et l'ouverture d'une classe LCR (langue et culture régionale) avec un enseignant par classe (et non plus deux comme par le passé).

L'utilisation du foyer sera peut-être envisagée pendant les travaux de rénovation de la classe.

Commande groupée de fuel

Elle a connu un franc succès : plus de 40 000 litres commandés.

Petit marché du Soultzbach

Premier marché de la saison : dimanche 20 mars prochain.

Arboriculteurs

Cours de taille dans le verger le 02 avril à 14 h.

Inaugurations

- Mairie du siège et salle festive – commune déléguée de Mortzwiller : report de l'inauguration (retard dans l'avancée des travaux de rénovation des écoles)

- Inauguration du verger – commune déléguée de Soppe-le-Haut : samedi 18 juin 2016 en présence du Député M. Michel SORDI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune du HAUT SOULTZBACH - séance du 25 février 2016**

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 06 janvier 2016.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Examen et approbation des comptes administratifs 2015 des communes déléguées de MORTZWILLER et SOPPE-le-HAUT.
4. Examen et approbation des comptes de gestion 2015 des communes déléguées de de MORTZWILLER et SOPPE-le-HAUT.
5. Affectation des résultats 2015.
6. Indemnité de fonction du Trésorier.
7. SMARL – désignation des délégués.
8. Commission Communale des Impôts Directs – désignation des commissaires.
9. Défense : détermination du nombre et désignation du/des correspondant(s).
10. Motion pour le régime local assurance maladie.
11. Vente d'une parcelle de forêt de la commune déléguée de SOPPE-le-HAUT à M. Maurice MUNCH.
12. Divers et communications.

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUDT Franck	Maire		
BELTZUNG Christophe	Maire délégué		
RULOFS Dominique	1 ^{er} Adjoint		BRAYE Dominique
Henri STASCHE	2 ^e Adjoint		
MANSUTTI Robert	3 ^e Adjoint		
RINGENBACH Philippe	4 ^e Adjoint		
SAILLEY Philippe	5 ^e Adjoint		
SITTER Benoît	Conseiller municipal délégué		
AUBERT Anita	Conseillère municipale		

BAUDOIN Bénédicte	Conseillère municipale		
BISCHOFF Karine	Conseillère municipale		
BLONDE Eric	Conseiller municipal		SITTER Benoît
BRAYE Dominique	Conseillère municipale		
BUESSLER Claude	Conseiller municipal		
CÔTE Isabelle	Conseillère municipale		
FINCK Jérôme	Conseiller municipal		
FRICKER Rose-Marie	Conseillère municipale		
GRAMELSPACHER Corinne	Conseillère municipale		
HIRTZ Nicolas	Conseiller Municipal		
NOVIOT Jean-Marc	Conseiller Municipal		
PELTIER Aurélien	Conseiller Municipal		
ROLL Jérémie	Conseiller Municipal		
SCHMITT Fernand	Conseiller Municipal		
SETIF Michel	Conseiller Municipal		
VILMIN Germaine	Conseillère municipale		